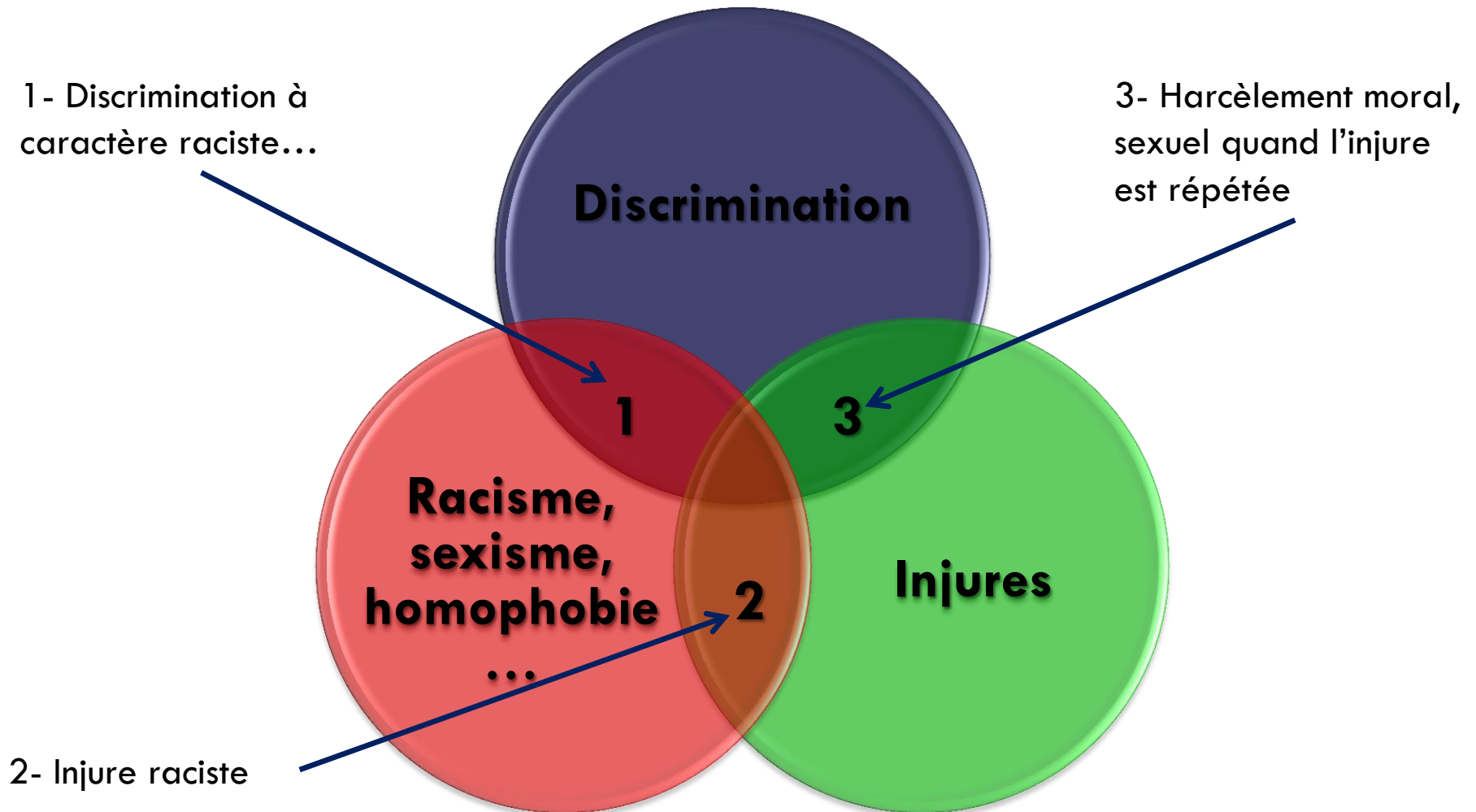


APPROCHE GENERALE



SUR LES DISCRIMINATIONS

Définir la discrimination



Définition

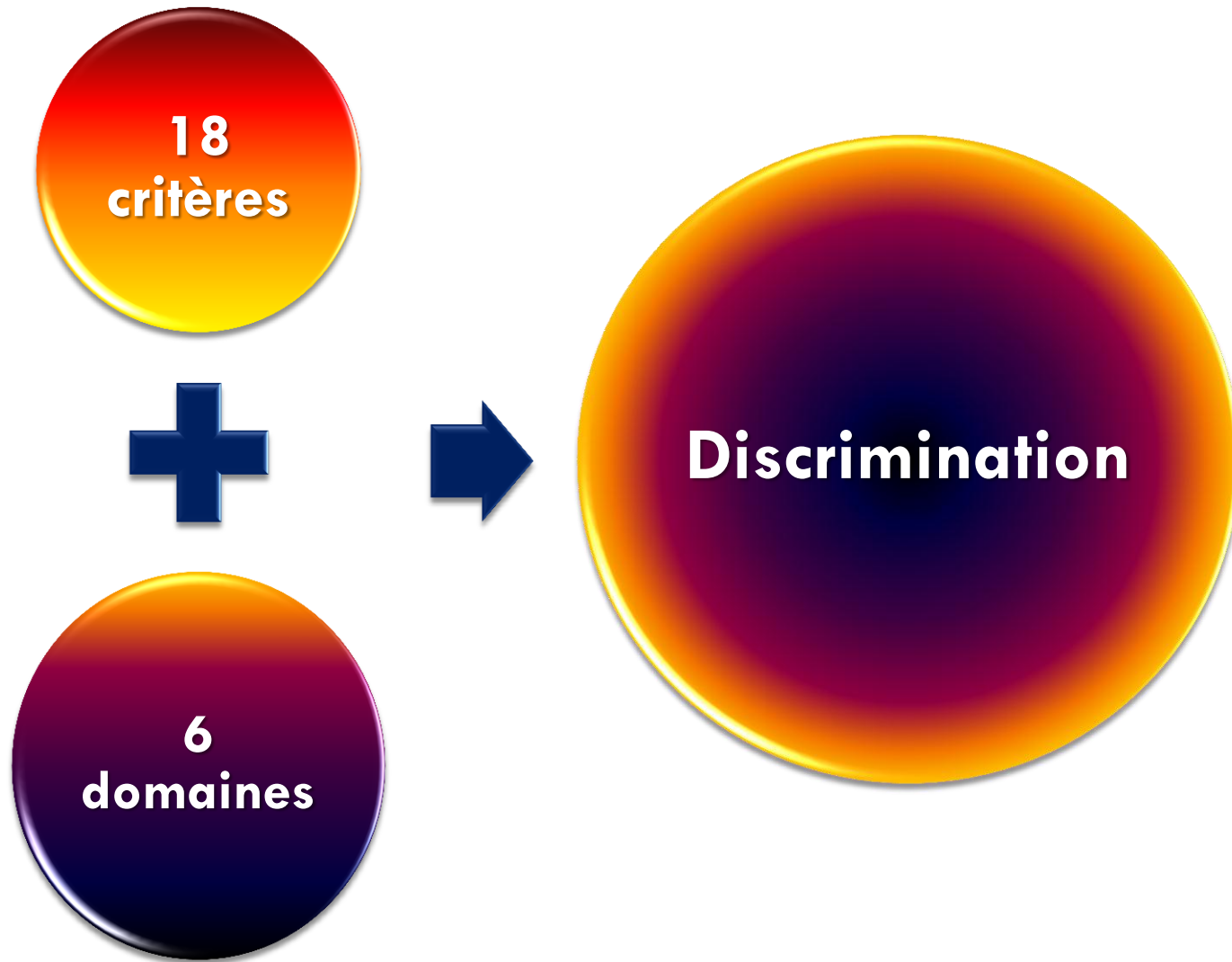
La « **Discrimination** » est un **acte** visant à différencier deux individus ou deux groupes d'individus en raison d'un ou plusieurs critères.

Toutes les distinctions ne constituent pas des discriminations. On parle de discrimination quand la distinction est **injustifiée ou illégale**.

Du point de vue **juridique**, la discrimination est un

DELIT PENAL

Comment reconnaître une discrimination ?



Les critères

Art 225-1 du Code Pénal:

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes (physiques ou morales) à raison :

ORIGINE

Premier critère de discriminations en France (36% des réclamations de la HALDE)

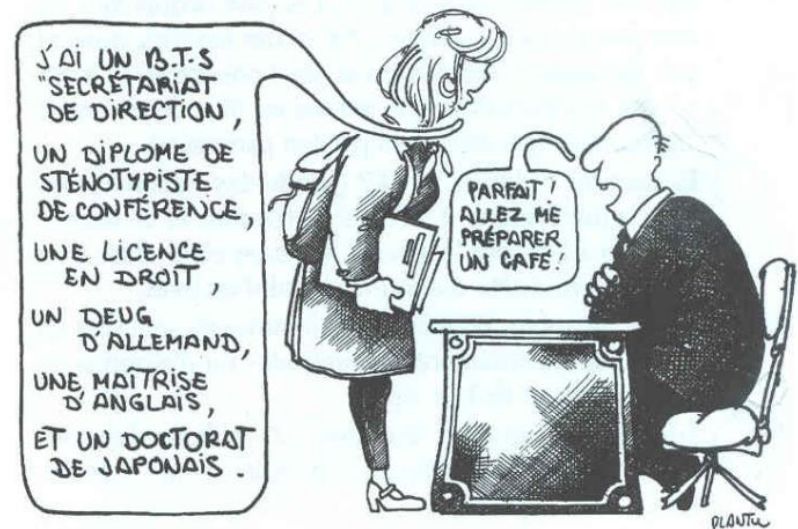
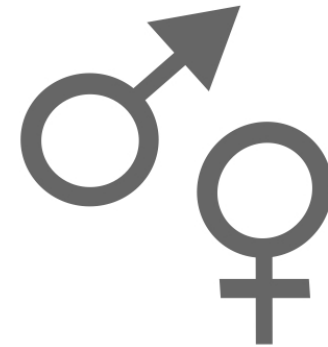


SEXE

Les femmes sont la catégorie de population la plus discriminée au monde.

Cependant, les hommes peuvent aussi être discriminés.

Ex : les métiers



APPARENCE PHYSIQUE

La taille, la masse, la couleur des cheveux sont des caractéristiques pouvant engendrer des discriminations.

Ex : les blondes, les cadres supérieurs



PATRONYME

C'est-à-dire le prénom
ou le nom de famille

Ex: écart d'embauche en
raison du prénom (15%)

- Cissé
- Boghossian
- Yashvilli
- Parker
- Bartoli
- Karabatic
- Nasri
- Garcia

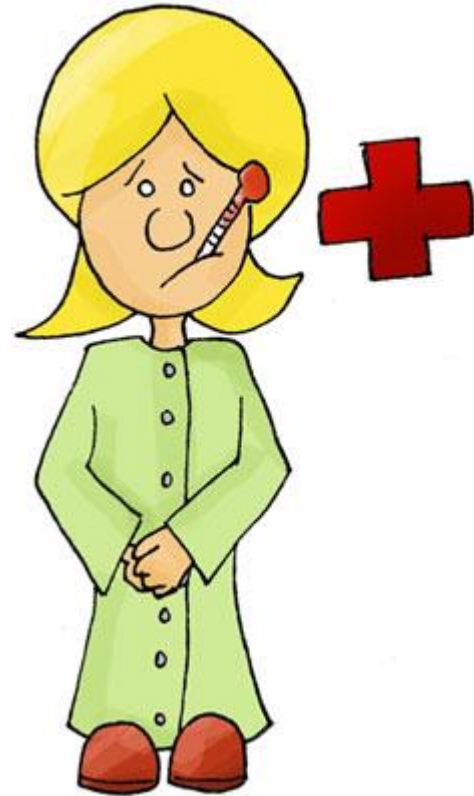
ETAT DE GROSSESSE

Que ce soit avant,
durant la grossesse ou
au retour du congé
maternité



ETAT DE SANTE

On peut être atteint ou avoir guéri d'un cancer, ou avoir le SIDA....



HANDICAP

Physique ou mental, le handicap concerne 1 personne sur 6 en France



SITUATION FAMILIALE

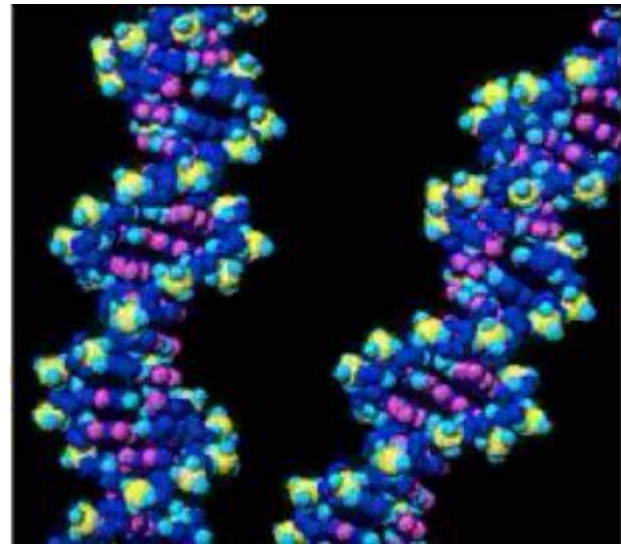
- Marié(e)
- Divorcé(e)
- Concubinage
- Pacsé(e)
- Célibataire
- Veuf(ve)
- Famille monoparentale



CARACTERISTIQUES GENETIQUES

Nous héritons parfois d'un patrimoine génétique qui engendre à un certain stade notre vie une maladie.

Ex : syndrome de l'x fragile, chorée de Huntington



MOEURS

En raison des pratiques sexuelles (libertinage, échangeisme). La notion a été élargie aux modes de vie (fumeur, ancien détenu...)



ORIENTATION SEXUELLE

Que l'on soit
homosexuel,
bisexuel,
hétérosexuel,
transsexuel



AGE

Le taux de chômage des moins de 25 ans est de 23% (2^e taux en Europe)

Le taux d'inactivité des séniors est de 61% (1^{er} taux en Europe)



L'emploi des séniors

OPINIONS POLITIQUES

En France, nous avons la liberté d'opinion et d'expression. Mais celles-ci peuvent engendrer des discriminations dans l'emploi.

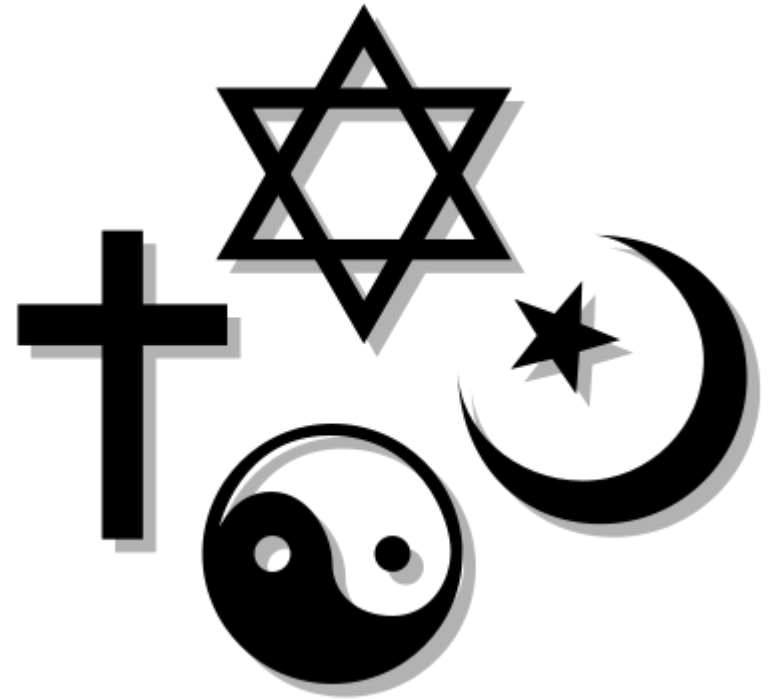
Toutefois, certains emplois sont réservés à des personnes en raison de leurs opinions. Ex : directeur(rice) de cabinet d'un(e) maire

ACTIVITES SYNDICALES

Dans les PME et les grandes entreprises, les salariés sont représentés par des syndicats dont le but est de faire respecter leurs droits. Ces représentants peuvent faire l'objet de discriminations dans l'évolution de leur carrière

CONVICTIONS RELIGIEUSES

Que l'on soit croyant,
agnostique, athé(e)

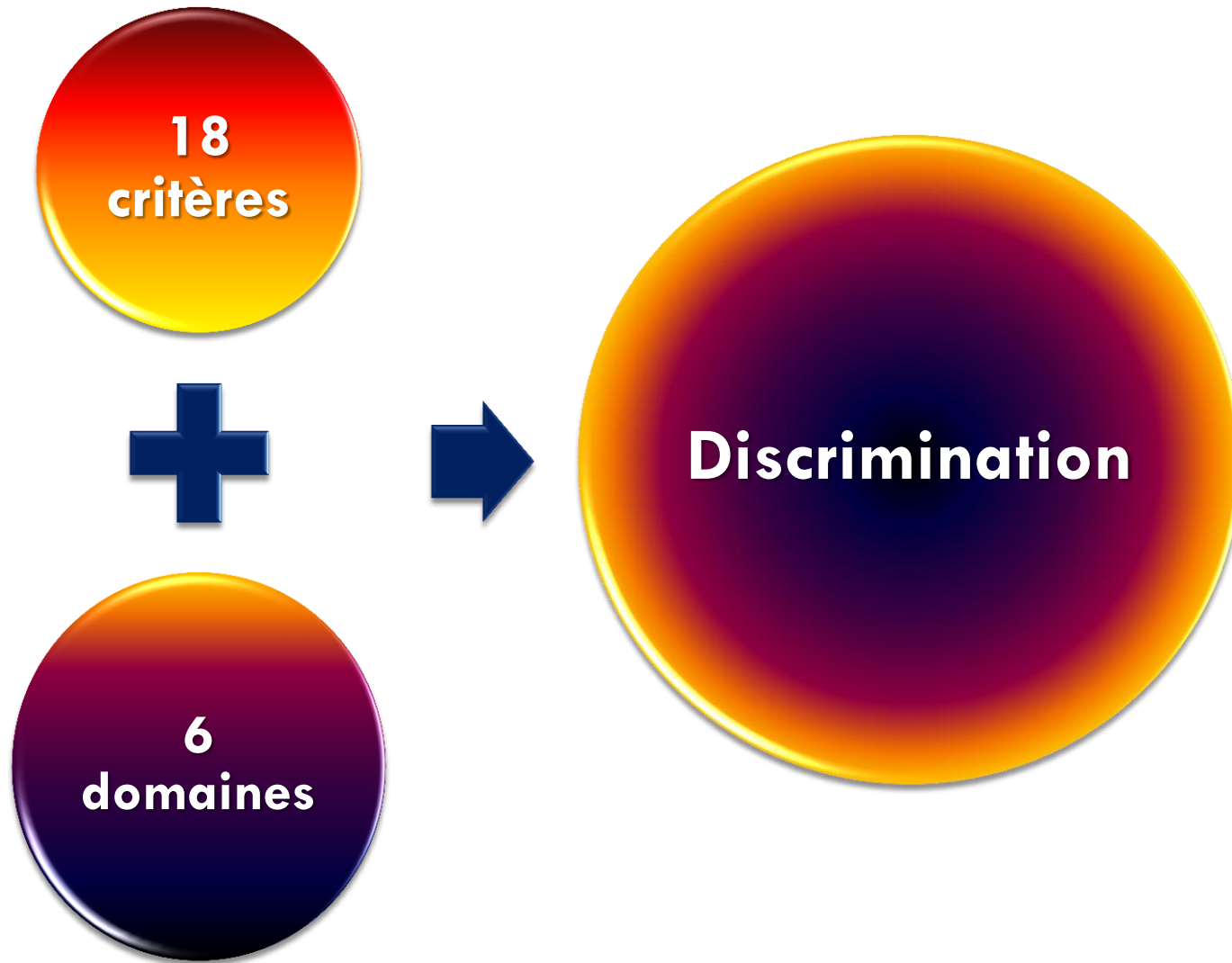


RACISME

En raison de l'appartenance ou non appartenante, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race



Comment reconnaître une discrimination ?





Les domaines

Les domaines

- Refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
 - ↳ *Refus de location d'un logement,*
- Entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
 - ↳ *Impossibilité pour une avocate d'accéder à un tribunal en raison de son handicap*
- Refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne ;
 - ↳ *Refuser d'embaucher une femme enceinte*

Les domaines

- Subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ;
 - ↳ *Un propriétaire qui demande à l'agent immobilier de ne pas proposer son logement aux personnes d'origine africaine*
- Subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des critères interdits.
 - ↳ *Un chef d'entreprise demande à sa secrétaire de mettre à la poubelle les candidatures en raison de leur nom de famille*
 - Article 225-2 du Code Pénal

Les domaines

- Refuser d'accepter une personne à l'un des stades visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale

Article 225-2 du Code Pénal

- Refus d'accès aux soins au motif que la personne bénéficie de la protection complémentaire ou d'un droit à l'aide

↪ Un dentiste refuse de prendre un rdv pour une personne bénéficiaire de la CMU

Article 1110-3 du Code de Santé Publique

Les peines encourues

L'acte de discrimination est passible d'une peine de **3 ans de prison et de 45 000 € d'amende** pour les personnes physiques et de 225 000 € pour les personnes morales.

Les peines sont portées à **5 ans et 75 000 € d'amende** quand le délit est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès.

La même peine est encourue par les personnes dépositaires de l'autorité publique (fonctionnaire, entreprises ayant une délégation de mission de service publique)

Les formes de discrimination

Les discriminations délictuelles

Discrimination directe:

une personne est traitée moins favorablement qu'une autre, dans une situation comparable, en raison des critères énumérés dans l'article 225-1 du Code Pénal

Discrimination indirecte:

disposition, critère ou pratique apparemment neutre qui désavantage certaines personnes, sans que cette pratique ne soit justifiée par un objectif légitime

Les discriminations non délictuelles

Discrimination légale:

discrimination organisée et prévue par un texte légal (ex : la nationalité française comme critère pour accéder à certains emplois, circulaire Guéant)

Discrimination justifiée:

situation particulière qui nécessite que des critères spécifiques soient remplis (ex : être noir pour jouer le rôle de Nelson Mandela dans une pièce de théâtre)

Les autres formes de discrimination

L'auto-discrimination

En raison des préjugés, des stéréotypes, du « qu'en dira-t-on ? », une personne va s'interdire d'accès à un bien ou un service.

Exemple : un garçon va s'interdire de s'inscrire dans un cours de danse de peur d'être catalogué d'homosexuel.

Les autres formes de discrimination

La discrimination inconsciente

Les discriminations inconscientes recouvrent les discriminations qui s'opèrent malgré les individus, du fait de leur éducation, de leur culture, et plus généralement des « barrières » érigées par la société.

Les acteurs de la lutte contre les discriminations

Que faire-face à une discrimination ?

Les moyens pour lutter

- Signalement à une association (selon le critère ou le domaine)
- Défenseur des Droits (ex-HALDE [Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité])
- La main courante
- Le dépôt de plainte

Les recours

□ Signalement à une association

Différents modes d'actions :

- D'un point de vue juridique, cela passera par la mise en place d'une permanence, d'un travail en réseau avec des avocats, la constitution de partie civile dans le cadre d'une affaire avérée.
- D'un point de vue pédagogique : création et diffusion d'outils pédagogiques, mise en place d'animations, de formations...
- D'un point de vue politique : manifestations, conférences de presse...

Les associations sont souvent le premier relais pour une victime de discrimination

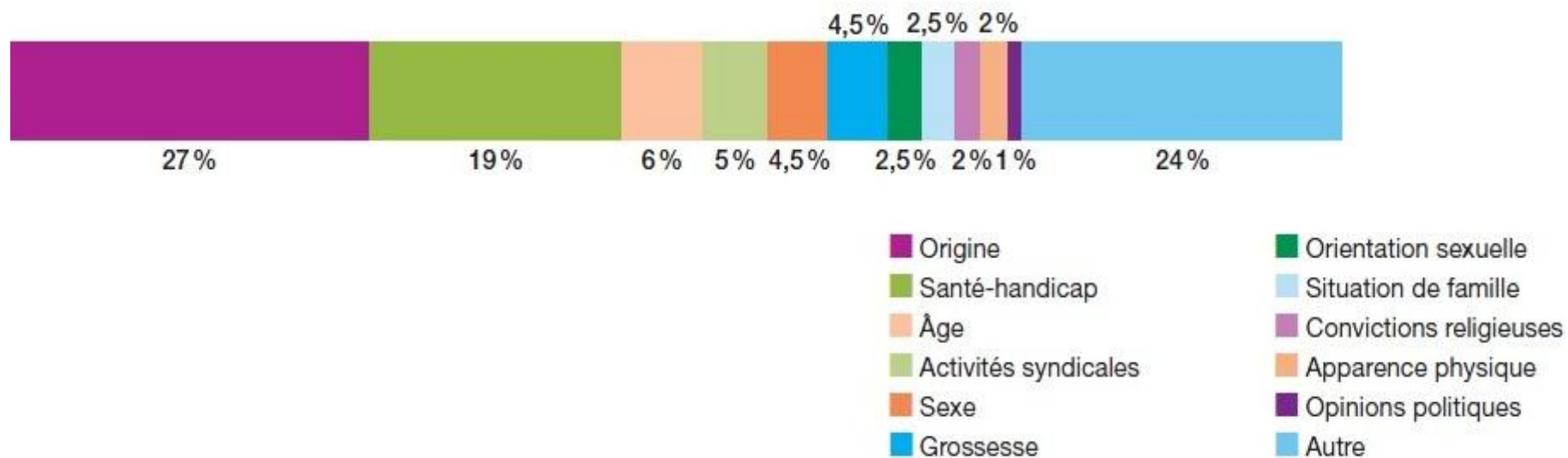
Saisir le Défenseur des Droits

- Appel ou saisine par courrier postal ou site internet
- Accusé de réception
- Traitement par la direction juridique
- Réponse au plaignant

- Possibilité d'intervenir lors d'une procédure judiciaire

- D'autres procédures peuvent être lancées parallèlement

Les critères en 2010

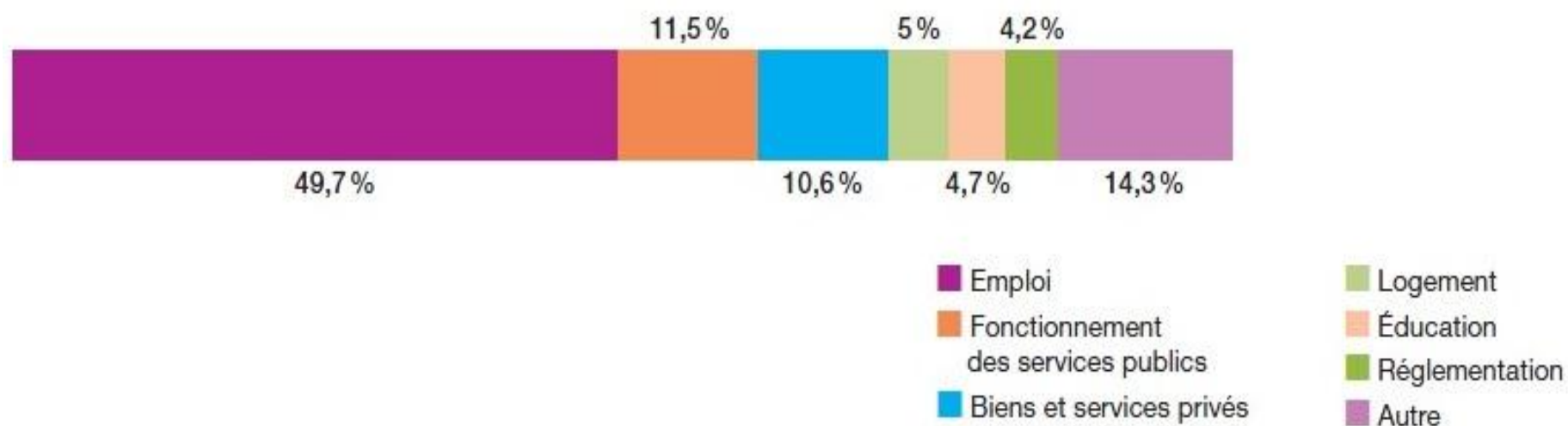


Evolution des critères

Réclamations enregistrées par critère	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Origine	540	38,0%	1 422	35,0%	1 690	27,0%	2 504	29,0%	3 010	28,5%	3 343	27,0%
Santé - Handicap	196	14,0%	756	19,0%	1 349	22,0%	1 780	20,0%	1 962	18,5%	2 360	19,0%
Sexe	86	6,0%	203	5,0%	372	6,0%	347	4,0%	668	6,5%	562	4,5,0%
Grossesse	–	–	–	–	–	–	126	2,0%	259	2,5%	618	4,5%
Activités syndicales	71	5,0%	150	4,0%	152	2,0%	437	5,0%	624	6,0%	669	5,0%
Âge	78	5,5%	251	6,0%	391	6,0%	601	7,0%	599	5,5%	692	6,0%
Convictions religieuses	31	2,0%	54	1,0%	79	1,0%	204	2,0%	303	3,0%	259	2,0%
Orientation sexuelle	38	3,0%	61	1,5%	110	2,0%	277	3,0%	270	2,5%	288	2,5%
Situation de famille	78	5,5%	83	2,0%	366	6,0%	280	3,0%	262	2,5%	341	2,5%
Apparence physique	16	1,0%	29	1,0%	39	1,0%	151	2,0%	150	1,5%	191	2,0%
Opinions politiques	42	3,0%	57	1,5%	113	2,0%	102	1,0%	97	1,0%	79	1,0%
Mœurs	–	–	–	–	–	–	14	–	21	–	39	–
Caractéristiques génétiques	–	–	1	–	–	–	2	–	1	–	4	–
Autre	234	17,0%	991	24,0%	1 561	25,0%	1 880	20%	2 319	22,0%	3 022	24%
Total	1 410		4 058		6 222		8 705		10 545		12 467	

La rubrique "Autre" comprend, pour l'essentiel, les réclamations ne relevant pas de la compétence de la HALDE.

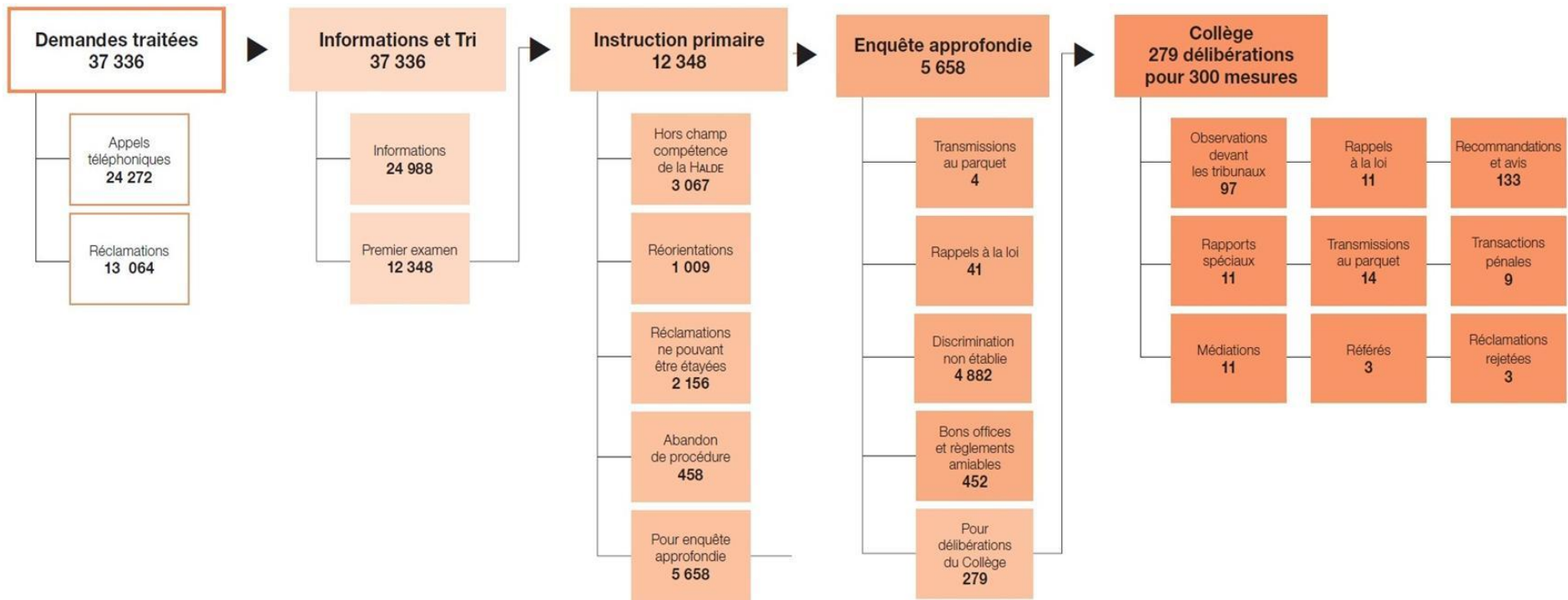
Les domaines en 2010



Evolution des domaines

Réclamations enregistrées par domaine	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Emploi dont :	666	47 %	1 740	43 %	3 117	50 %	4 354	50 %	5 112	48,5 %	6 201	49,7 %
Emploi privé - embauche	138	10%	332	8 %	509	8 %	854	10%	925	9,0%	844	6,8%
Emploi privé - carrière	273	19%	726	18 %	1 487	24%	2 011	23%	2 391	22,5%	3 329	26,7%
Emploi public - embauche	72	5%	160	4%	263	4%	239	3%	355	3,5%	280	2,2%
Emploi public - carrière	183	13%	522	13%	858	14%	1 250	14%	1 441	13,5%	1 748	14,0%
Réglementation	98	7 %	287	7 %	209	8 %	579	7 %	519	5,0 %	504	4,2 %
Fct des services publics	237	17 %	624	15 %	757	12 %	905	10 %	1 082	10,0 %	1 429	11,5 %
Biens et services privés	116	8 %	384	9 %	825	13 %	1 081	12 %	1 082	10,0 %	1 325	10,6 %
Logement dont :	78	6 %	177	6 %	380	6 %	543	6 %	577	5,5 %	629	5,0 %
Logement public	39	3%	91	4%	202	3%	213	2%	232	2,0%	239	1,9%
Logement privé	39	3%	86	2%	178	3%	330	4%	345	3,5%	390	3,1%
Éducation dont :	72	5 %	220	5 %	284	5 %	478	5 %	602	6,0 %	583	4,7 %
Éducation - primaire	20	1%	79	2%	118	2%	188	2%	272	2,5%	286	2,3%
Éducation - universités	25	2%	50	1%	34	1%	87	1%	79	1,0%	75	0,6%
Éducation - diverses formations	27	2%	91	2%	132	2%	203	2%	251	2,5%	222	1,8%
Autre	143	10 %	626	15 %	350	6 %	765	9 %	1 571	15,0 %	1 796	14,3 %
Total	1 410		4 058		6 222		8 705		10 545		12 467	

Le parcours des signalements



Les recours

□ **La main courante**

C'est un document où sont retranscrits les faits rapportés par des citoyens. Ce moyen est souvent utilisé pour rapporter des faits dont la preuve est difficile à produire.

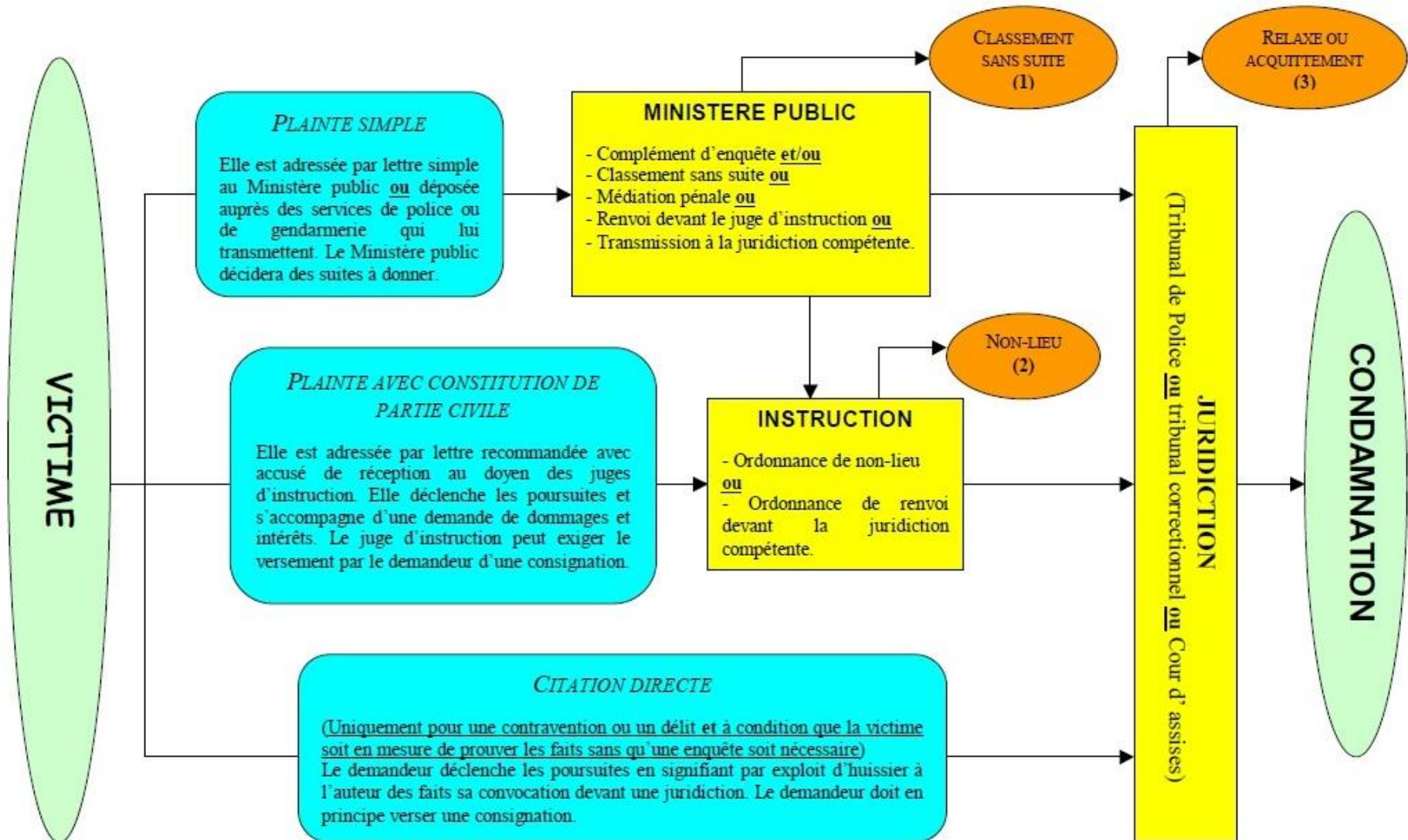
□ **Le dépôt de plainte**

La plainte peut être déposée auprès d'un commissariat de Police ou de Gendarmerie, ou auprès du Procureur de la République. Des éléments de preuve sont nécessaires.

Le dépôt de plainte

- Se fait auprès d'un commissariat de police ou de gendarmerie. La plainte peut être envoyée directement auprès du Procureur de la République.
- Pour la rendre efficace, il faut apporter des éléments de preuve.
- La procédure peut être pénale ou civile
- Dans le cadre d'une procédure civile, il y a l'aménagement de la charge de la preuve.

Schéma de la plainte pénale



Les recours

□ **La sensibilisation, la formation, l'éducation**

Pour lutter contre le racisme, la prévention est le pendant de la répression pour faire évoluer les mentalités.

L'un ne peut pas aller sans l'autre.

Agir auprès de tous les publics est indispensable.

On ne naît pas raciste, on le devient